



**HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2023-113

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

**43\_DDFIP\_Direction départementale des finances publiques de Haute-Loire /**

43-2023-09-01-00009 - 20230901 délégation DDFIP 43 PGP (2 pages)

Page 3

43\_DDFIP\_Direction départementale des  
finances publiques de Haute-Loire

43-2023-09-01-00009

20230901 délégation DDFIP 43 PGP



**Décision de délégation  
spéciale de signature pour le pôle gestion publique**

L'administrateur général des finances publiques,

Directeur Départemental des Finances Publiques de Haute-Loire,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de Haute-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 11 février 2021 portant nomination de Monsieur Xavier DENY Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques de la Haute-Loire;

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions des divisions ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

M. Jean Guy MASSARD, Inspecteur Divisionnaire des finances publiques, Adjoint du Directeur de pôle responsable des divisions Etat et Collectivités locales.

M. Jean Guy MASSARD, Inspecteur Divisionnaire des finances publiques, Adjoint du Directeur de pôle responsable de la division reçoit également une délégation spécifique afin de signer les documents comptables entrant dans le champ des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

**1. Pour la Division Etat :**

Pour le service « Comptabilité »

La délégation spéciale de signature pour ce service est réservée aux actes de gestion courante, déclarations de recettes, bordereaux d'envoi et lettres-types :

M. Bertrand ROUTHOU, Inspecteur des finances publiques, chef du service ;

M. Samuel LE GUILLOUX, Contrôleur principal des finances publiques.

Mme Florence VERDIER, Contrôleuse principale des finances publiques ;

Mme Nathalie PORTAL, Contrôleuse principale des finances publiques.

Délégation spéciale de signature réservée aux actes de gestion courante du service (partie dépôts et services financiers) attribuée à M. Romain COUVE, Agent d'administration principal des finances publiques.

## 2. Pour la Division « Collectivités locales »

### Pour le service « Secteur Public Local »

La délégation spéciale de signature pour ce service est réservée aux actes de gestion courante, bordereaux d'envoi et lettres-types :

Mme Anne Sophie DEVEAUX, Inspectrice des finances publiques ;

M Jean-Pierre GAILLARD, inspecteur des finances publiques ;

Mme Marie-Hélène FAURE, Contrôleuse principale des finances publiques ;

### Pour le service « Fiscalité Directe Locale »

La délégation spéciale de signature pour ce service est réservée aux actes de gestion courant entrant dans les attributions du service :

M. Hervé ROCHE, Inspecteur des finances publiques ;

### Pour le service « Dématérialisation, Monétique »

La délégation spéciale de signature est réservée aux actes de gestion courant entrant dans les attributions de la mission monétique et dématérialisation :

M. Serge CABIROU, Inspecteur des finances publiques.

**Article 2** : La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à le Puy-en-Velay, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

*Signé*

Xavier DENY

Administrateur Général des Finances Publiques